

Compte rendu du comité scientifique et technique TVB

5 juillet 2011

Participants : voir liste in fine

I - Objet de la réunion

En Poitou -Charentes, l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique a été lancée lors du comité régional de préfiguration du 3 février 2011. La mise en place d'un Comité Scientifique et Technique (CST) y a été actée. Il s'agit de la première réunion du CST, officialisant ainsi sa mise en place. La présentation du jour est disponible sur le site internet régional dédié à la TVB¹ qui est aussi l'un des outils de travail à disposition du CST.

Les points à l'ordre du jour sont abordés comme suit.

II – Rappels sur la démarche TVB : généralités et organisation régionale.

Les lois Grenelle ont défini le concept et l'ambition des Trames Verte et Bleue (loi Grenelle I), ainsi que ses objectifs et composantes (loi Grenelle II).

La TVB repose sur 3 niveaux emboîtés : les orientations nationales, traduites en régions par les SRCE (Schémas Régionaux de Cohérence Écologique), à décliner ensuite dans les documents de planification et d'aménagement du territoire.

La loi Grenelle II précise que le SRCE contient :

- un résumé non technique ;
- une **présentation et analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques** ;
- un volet identifiant les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau et zones humides ;
- une cartographie comportant la Trame Verte et Bleue (proche 1/100 000);
- les mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en état de la fonctionnalité des continuités écologiques ;
- les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques dans les communes.

Le SRCE en est actuellement à la phase de présentation et d'analyse des enjeux régionaux, qui donne lieu à l'élaboration en régie Etat / Région d'un projet de document « pré-diagnostic des enjeux régionaux en matière de TVB ». L'un des points de l'ordre du jour est l'examen du projet de plan. La phase d'identification des éléments constitutifs de la TVB démarrera en septembre 2011 à l'occasion de groupe de travail spécifique.

En Poitou-Charentes, l'élaboration du SRCE s'appuie sur une démarche organisée selon deux composantes : scientifique et participative. La présentation de l'avancement de la composante participative est à l'ordre du jour.

III – Les missions du comité scientifique et technique

Le comité a un rôle d'appui et de conseil auprès de l'Etat et de la Région. Il participe à la validation technique des productions des groupes de travail en amont des comités régionaux.

Il est appelé à se réunir 2 à 3 fois par an durant toute la durée de l'élaboration du SRCE.

IV – Diagnostic des enjeux TVB : point sur le document en cours d'élaboration

Ce document, dont le projet de plan est soumis à l'examen du comité scientifique et technique,

¹ Espace réservé du site <http://www.tvb-poitou-charentes.fr/>

Identifiant : groupetravail

Mot de passe : groupetvb123

sera rédigé au cours des prochaines semaines pour servir de support de travail lors du séminaire régional du 27 septembre 2011. Il est souligné la volonté de l'Etat et de la Région de donner à cette manifestation un côté opérationnel : le document sera envoyé aux personnes inscrites avant le séminaire afin que les remarques et questions puissent être collectées en séance.

Ce pré-diagnostic servira également de base de travail pour élaborer le premier volet du SRCE « présentation et analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques ».

Le document à produire préalablement au séminaire devra principalement faire ressortir des données factuelles, en évitant d'énoncer des conclusions, pour l'instant, de sorte à pouvoir être accepté et utilisé pour la suite des travaux par l'ensemble des partenaires. Les conclusions et l'énoncé formel des enjeux à retenir seront formulés à l'issue du séminaire.

Suit une présentation détaillée du plan et de l'esprit dans lequel l'enchaînement des idées est souhaité par l'équipe projet TVB :

Un document pensé à ce stade en trois parties :

- les concepts et cadre national à prendre en compte,
- le panorama général de la biodiversité en PC (le matériau de base sur lequel agir, avec le rappel du contexte régional particulier du réseau partenarial des acteurs du patrimoine naturel),
- les cinétiques d'altérations / les dynamiques existantes en PC : à l'issue de cette analyse, il s'agit de mieux cerner les priorités d'action en PC pour améliorer les connectivités.

Une conclusion (provisoire) comme introduction aux ateliers (notamment la question des sous-trames).

Les représentants de la Région précisent qu'il est essentiel que le corps du texte de cette première partie demeure compréhensible du plus grand nombre.

*** les précisions suivantes sont apportées**

(lorsque les remarques se rapportent à des parties de plan déjà identifiées, la référence du § est indiquée)

Seules les sources de données suffisamment homogènes à l'échelle régionale pourront être prises en compte dans le SRCE (§ II/2). Pour l'instant il s'agit de se limiter aux sources de données existantes sans faire d'inventaires complémentaires.

Les espèces dites « de cohérence TVB » ont un rôle essentiel : elles ont été proposées par le Muséum National d'Histoire Naturelle (§ II/3) et examinées en Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il conviendra de s'y intéresser particulièrement pour ce qui concerne la cohérence des corridors et des réservoirs de biodiversité à la frontière avec les régions limitrophes. Pour Poitou-Charentes, la liste des espèces identifiées pourra avoir un impact direct sur le choix des sous-trames.

Mais ces espèces ne sont pas les seules à considérer pour élaborer le SRCE, qui devra au contraire s'intéresser à l'ensemble des enjeux régionaux. Un nombre limité d'espèces, « représentatives » des écosystèmes, devra toutefois être retenu pour le travail au niveau de chacune des sous-trames.

Par exemple, au vu des espèces emblématiques d'oiseaux présentes en Poitou-Charentes, il sera ainsi sans doute nécessaire de s'interroger sur une sous-trame « plaine céréalière » (§III/1).

*** Les remarques suivantes sont formulées :**

Pour Michel Seguignes, la TVB est un exercice nouveau du point de vue des rédacteurs, mais les données scientifiques sont connues. Il faut veiller à ne pas se focaliser sur les notions de réservoirs de biodiversité : chaque groupe d'espèce a sa propre dynamique de dispersion. Il ne s'agit pas de reconstruire les continuités mais d'offrir une voie aux nouveaux flux d'exploitation des milieux. Il faudra identifier les points de dispersions capables de permettre la survie de nouveaux individus, et ces points ne seront pas forcément les cœurs de biodiversité.

Pour M. Barbier, il est important de signaler dans le diagnostic qu'il y a un manque de connaissances sur les besoins écologiques de nombreuses espèces. Pour l'ensemble de ces questions d'ordres scientifiques ou méthodologiques qui émergeront au fil de l'élaboration du SRCE, il faudra sans doute capitaliser les expériences des autres régions.

M. Louineau constate que le SRCE, et notamment sa partie descriptive, a une vocation pédagogique vis à

vis des élus, des techniciens et des citoyens. Il convient d'expliciter, éventuellement avec des exemples précis, les processus d'érosion de la biodiversité. Ainsi, il sera nécessaire d'expliquer en quoi certaines formes de l'intensification agricole induisent une simplification des paysages et engendrent la destruction de la microfaune et de la macrofaune du sol, ce qui déséquilibre tous les écosystèmes. De même, des illustrations seront nécessaires en ce qui concerne les modes de dispersion des espèces.

M. Vérot ajoute que l'échelle de rendu du SRCE (cartographie au 1/100 000) n'a pas de sens pour certaines espèces. Des éléments d'explication, de méthodologie devront donc être fournis aux collectivités pour qu'elles puissent décliner le SRCE.

Tous les membres du Conseil Scientifique et Technique conviennent de la nécessité d'introduire des recommandations précises dans le futur schéma (ex : installation de « loutroduc », maintien des points d'eau pour les amphibiens...).

Pour M. Marion, si des conseils d'aménagement sont donnés ceux-ci doivent s'appliquer à des types de milieux précis. Ex : en zone de bocage, il est important de favoriser la continuité des haies, mais en milieu ouvert type marais, la plantation est à proscrire.

***D'autres remarques portent sur le plan**

(Le projet de plan corrigé est disponible sur le site dédié TVB).

Paysage (§ II/1) : L'importance du paysage tient aussi à sa dimension historique. Il est signalé la sortie du guide du paysage du CREN, qui a pris en compte cette dimension TVB en rapport avec les usagers du paysage. Les éléments du guide sont à intégrer au SRCE (travail avec le CREN).

M. Louineau ajoute que le paysage est un élément de lecture intéressant mais non une composante à part entière de la TVB.

Partie dédiée au changement climatique : Melle Génin propose que cette problématique transversale soit traitée séparément dans une nouvelle partie 1.3.

Un plan à rééquilibrer :

Pour M. Lherbette, la partie « pressions » est trop conséquente. Elle focalise les problématiques de façon alarmiste, voire pas réaliste sur l'agriculture. Des actions sont aussi menées pour améliorer les pratiques (ex : Ecophyto 2018). Il convient de les mentionner.

Mme Guiberteau pense également qu'il y a dans ce plan des parties très déséquilibrées qui mettent surtout en avant les points négatifs. Il faudrait développer tout autant la partie du plan qui recensera les réponses d'ores et déjà apportées à ces pressions.

M. Persuy rappelle qu'on assiste actuellement à l'artificialisation de la surface d'un département tous les 10 ans. Il faut être réaliste sans être alarmiste.

Pour l'agriculture, afin d'intégrer les évolutions des 10 dernières années et mesurer l'impact éventuel des actions en faveur de la biodiversité, M. Vérot suggère que les données du Recensement Agricole 2010 soient intégrées au diagnostic même si elles ne seront disponibles qu'en septembre.

M. Louineau, précise fermement qu'il n'est pas envisagé pour la Région d'édulcorer la perte de la biodiversité ou de nier l'empoisonnement des différents compartiments de la biosphère, ce qui cause un problème de santé publique (perturbateurs endocriniens...).

Un débat s'engage sur la meilleure façon de faire ressortir les points positifs et les actions menées en faveur de la biodiversité.

- M. Louineau suggère de faire ressortir sous la forme d'encadrés les informations essentielles plus spécifiques à la région Poitou-Charentes, y compris pour les réponses apportées à l'érosion de la biodiversité.

- M. Clause, propose d'inclure les aspects positifs dans chaque partie. Mais cette méthode risque d'impliquer des redites.

- M. Marion cite l'exemple de la rédaction des documents d'objectifs des sites Natura 2000 qui part d'un constat pour favoriser les actions positives et inciter les actions négatives à s'améliorer.

Au final, **il est proposé de scinder la partie III en deux et de construire une partie IV reprenant le III/3 pour mettre en avant les réponses actuellement apportées aux pressions** par l'Etat (Stratégie de Création d'Aires Protégées, Mesures Agro-Environnementales territorialisées,...), les collectivités, les professionnels, les associations naturalistes...

Hierarchisation des pressions ?

- Pour M. Luquet, une priorisation des pressions est à présenter. A cette fin, où sont les indicateurs d'évaluation, les objectifs quantifiés à atteindre ? Il faudrait formaliser un référentiel de connaissance en précisant au préalable les potentialités des milieux pour toutes les espèces et comparer avec la situation existante. Il cite l'exemple des référentiels pour les poissons amphihalins.
- M. Vérot pense que ce type d'approche est sans doute trop ambitieuse au stade actuel du pré-diagnostic, mais pourra sans doute être développée au sein des groupes de travail par sous-trames. Il rappelle que le pré-diagnostic devra être enrichi après le séminaire de septembre, et certains travaux en sous-groupes avant de devenir le tome I du SRCE.
- M. Séguignes rappelle qu'on est capable de raisonner en terme de potentialité d'accueil pour les oiseaux, mais pas pour d'autres groupes d'espèces moins connus (rongeurs, orthoptères...). Toutes les espèces de poissons du fleuve Charente ont été reconnues comme ayant une importance nationale et une telle approche serait intéressante à ce titre.

A l'issu des échanges, il est indiqué que la version du plan amendée des remarques faites en séance sera mise en ligne sur l'espace collaboratif du site TVB. Les membres du comité sont invités à faire part ensuite de leurs remarques.

IV – Information sur les actions de la composante participative

Madame Daoudal fait part des actions qui ont eu lieu ou sont programmées pour l'année 2011 : des journées de formations / sensibilisation des acteurs relais en départements, un dossier communal d'information et de sensibilisation des communes, le séminaire régional du 27 septembre et des réunions publiques d'information.

Les supports sont disponibles sur l'espace collaboratif. Il est rappelé que les codes d'accès à l'espace collaboratif du site TVB n'ont pas vocation à être diffusés, les documents s'y trouvant étant des documents de travail.

M. Luquet : en ce qui concerne les réunions avec les élus qui seront conduites à l'échelle des Pays, afin de ne pas surcharger les élus concernés, pourquoi ne pas se greffer sur des réunions déjà existantes type réunion de CLE, réunions techniques de CA...

Mme Daoudal : la Région tient beaucoup à ces réunions au niveau des Pays, mais il peut être envisagé la participation à des réunions supplémentaires.

Il est également souligné l'intérêt de sensibiliser l'ensemble des élus et pas seulement ceux qui sont déjà engagés dans des démarches environnementales.

VI – Point d'avancement et calendrier détaillé de la démarche SRCE

En Poitou-Charentes, le comité régional de préfiguration a été installé le 3 février 2011. Un premier groupe transversal information / communication a eu lieu le 27 mai.

L'Etat et la Région s'appuieront sur des prestataires pour élaborer le SRCE : le CETE Sud-Ouest (méthode et modélisation de la TVB via des outils développés sur un Système d'Informations Géographiques) et un assistant à maîtrise d'ouvrage (consultation en cours) et pour la démarche participative : l'ORE.

Suite à la parution du décret de composition du comité régional TVB qui fixe un pourcentage minimum de représentation pour les 5 collèges représentés (avec une latitude portant sur 15 % des membres), les services de l'Etat et de la Région vont devoir en définir la composition.

Le décret sur les orientations nationales TVB devrait paraître fin 2011.

M. Luquet : il sera difficile d'étudier les relations inter-régionales si les régions limitrophes du Poitou-Charentes travaillent sur un pas de temps différent.

Mme Daoudal : on n'attendra pas la fin de l'élaboration du SRCE pour associer les régions limitrophes. Une démarche de rapprochement sera amorcée dès l'automne. De plus, les autres régions seront invitées au séminaire et aux groupes de travail en Poitou-Charentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Liste des participants

Membres présents :

Pierrick MARION – DREAL Poitou-Charentes
Alain VEROT – DREAL Poitou-Charentes
Albert NOIREAU – DREAL Poitou-Charentes
Bernard HERY – DREAL Poitou-Charentes
Aurore PERRAULT – DREAL Poitou-Charentes
Bénédicte GENIN – SGAR Poitou-Charentes
Jean-François LOUINEAU – Région Poitou-Charentes
Marjorie DAOUDAL – Région Poitou-Charentes
Anne-Sophie CHAPLAIN – Région Poitou-Charentes
Emilie BERNARD – Région Poitou-Charentes
Laurent LHERBETTE – DRAAF Poitou-Charentes
Michel SEGUIGNES – CSRPN
Florence GUIBERTEAU – Chambre Régionale d'agriculture
Stéphane BARBIER – DSNE, représentant de Poitou-Charentes Nature
Christelle BELLANGER – ONCFS direction Poitou-Charentes-Limousin
Thierry CLAUSSE – ONCFS direction Poitou-Charentes-Limousin
Jean-François LUQUET – ONEMA
Alain PERSUY – CRPF Poitou-Charentes
Aurélie CARRIERE – ORE Poitou-Charentes
Franck TROUSLOT – ORE Poitou-Charentes
Géraldine AUDIE-LIEBERT – CETE Sud-Ouest
Perrine VERMEERSCH – CETE Sud-Ouest

Membres excusés :

Jean-Louis GIGNON – IFREMER, station de La Tremblade
M. PROU – IFREMER, station de L'Houmeau